Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030752026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 03/075/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 mai 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry DELCUPE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-Anne JANNIN, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Thierry PALLIER, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, Mme Caroline DOUX, M. Aurélien TEDESCO, M. Ludovic GOURDY, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas FOUQUE

- **Bilan 2025 des acquisitions et cessions foncières**

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 entrée en vigueur le 9 mai 1995, prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants, débattent au moins une fois par an sur le bilan de leur politique foncière (acquisitions et cessions immobilières).

Ce document, annexé au Compte Financier Unique, a pour objet de dresser le bilan des opérations retracées au Compte Financier Unique auquel il se rapporte.

Compte tenu du contexte réglementaire et législatif précédemment exposé, il peut donc être retenu qu'au titre de l'exercice 2025, la Commune a acquis :

- 3 parcelles cadastrées section AI n°50 et n°163 et section AK n°105, de respectivement 379 m², 14 m² et 193 m², sises Rue du Gay Pigeon à Ollainville par transfert de bien sans maître, acte signé le 10 mars 2025,
- 2 parcelles cadastrées section AD n°71 et n°74, de respectivement 22 m² et 69 m², sises Chemin de la Ferme des Maures et Route de Limours, à Ollainville, faisant l'objet d'un alignement, évaluées au prix de 369 €, acte signé le 22 septembre 2025.

La Commune a vendu :

- une parcelle cadastrée section C n°2226, de 49 m², sise Lieudit l'Ancien Parc, à Ollainville, évaluée au prix de 30 000 €, acte signé le 14 novembre 2025.

Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030752026

Entendu le rapport de Monsieur Thierry DELCUPE, Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Prend acte** de la communication du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2025.

- **Décide** d'en informer la population.

Le 28 mai 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)